

**LES CHIFFRES
CLES**

- Superficie : 595 km²
- Population : 57 705 habitants
- 44 communes
- 4 Intercommunalités

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

cld@pays-ardeche-verte.fr

04 75 34 75 59

Syndicat mixte Ardèche verte - CLD
36, place de l'Eglise
07340 PEAGRES

Suivez-nous sur Facebook :
CLD Ardèche verte

Crédit Photo : Sylvain Bredot, Dessin ©Cled'12 - Création & Impression alpha.com.eu



LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT :
une instance de démocratie participative, rattachée au Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes, qui rassemble des habitants pour échanger, exprimer leur avis et mener des initiatives pour le développement de l'Ardèche verte.

www.pays-ardeche-verte.fr/cld

LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT :

C'est un comité local, ouvert aux habitants, où peut se développer la démocratie participative

- Le Conseil Local de Développement (CLD) est un lieu **d'échanges, de réflexions et de propositions** regroupant des habitants du territoire.
- Instance de **démocratie participative**, il a été créé pour permettre l'implication des citoyens dans la mise en œuvre des **projets de leur territoire**.
- L'engagement des membres du CLD est **apolitique**.

LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT :

un lieu de réflexion et d'expression sur des thèmes importants pour le territoire

Membres du CLD :

- Vous formulez **des avis, observations et évaluations** auprès des élus sur les projets mis en œuvre grâce au fonds de la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un contrat développement de territoire sur 6 ans (tourisme, culture, économie, emploi, environnement, aménagement du territoire, développement rural)
- **Vous vous saisissez de tout sujet important** pour l'aménagement ou le développement du territoire et **vous êtes force de proposition**.

- Vous faites **le lien** entre les habitants, les acteurs du territoire et les décideurs.

Des exemples d'actions : réalisation d'un film sur l'accueil et les nouveaux arrivants, tables rondes sur l'attractivité territoriale, événements autour de l'économie sociale et solidaire, réflexions sur les circuits courts...

Le Contrat de Développement Durable Rhône - Alpes (CDDRA) : une procédure mise en place par le Conseil Régional Rhône-Alpes pour accompagner les territoires dans leurs projets de développement en soutenant financièrement les porteurs de projet - privés ou publics.

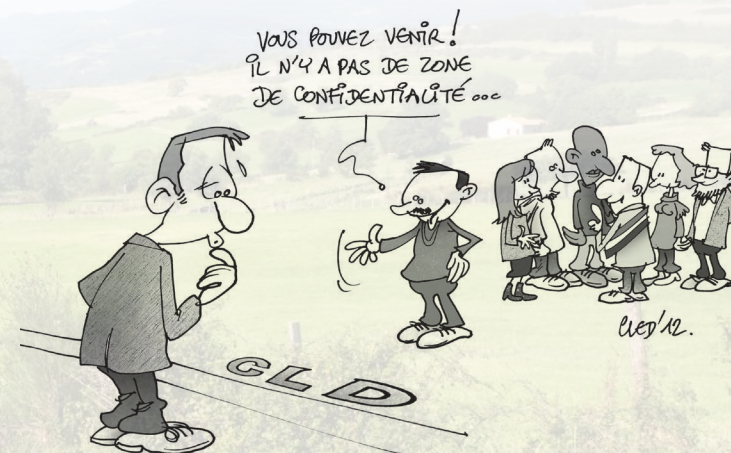
OUVERT AUX HABITANTS :

le CLD est un lieu où la parole de tous les citoyens, dans toute leur diversité, a sa place et où chacun peut donner son avis

- Le CLD est composé de personnes, **habitants du territoire**, qui reflètent la diversité géographique, professionnelle, sociale et d'âge.
- Il est ouvert à tout habitant qui souhaite s'investir dans **la vie locale** et apporter sa contribution au **développement du territoire**.
- Ses membres sont tous **volontaires et bénévoles**.

Comment ça fonctionne ?

- Le CLD s'efforce de **permettre l'expression de chacun**, l'écoute entre **les acteurs d'origines diverses** et la prise en considération de problèmes partagés sur l'ensemble du territoire.
- Il s'organise autour :
 - d'une **Assemblée Plénière** composée de l'ensemble des membres du CLD. Elle se réunit 2 fois par an pour discuter de la politique générale du CLD.
 - d'un **Conseil de Gouvernance**, composé d'une dizaine de membres. Il s'agit de l'exécutif du CLD : il assure le suivi des actions du CLD.
 - des **groupes de travail** qui peuvent se constituer au besoin pour traiter de sujets particuliers (réflexions, lancement d'un projet...).



Le premier contact sera avec l'animateur du CLD : il vous présentera le CLD, répondra à vos questions et vous remettra le livret d'accueil. Si vous le désirez, ensuite, vous pourrez assister à une première réunion, en tant qu'observateur.
(Coordonnées page 4)